



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 7614

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation du centre hospitalier de Dieppe. En effet, depuis plusieurs mois, cet établissement fait l'objet d'une campagne de presse et d'attaques insidieuses particulièrement difficiles à supporter pour l'ensemble du personnel médical et paramédical. De tels articles sur cet établissement sont de nature à réduire la confiance de la population à l'égard d'un service en faveur duquel l'Etat et les collectivités ont consenti de gros efforts financiers afin d'en assurer la remise à niveau. A la suite d'événements particulièrement graves, l'administration a demandé un rapport sur la situation du centre hospitalier de Dieppe. La conclusion de ce rapport se limite à la nécessité d'opérer des changements de personnes pour que l'établissement en question retrouve « la sérénité nécessaire ». Si des changements ou des restructurations étaient nécessaires, faudrait-il les justifier ? D'autre part, les investigations auraient dû être réalisées dans la plus grande transparence en s'appuyant sur les réponses de toutes les personnes impliquées, ce qui n'aurait pas manqué d'aboutir à une conclusion plus conforme à la réalité et n'aurait pas laissé s'installer le doute et le malaise mal vécus par le personnel. Or il n'en a rien été. Il lui demande de faire en sorte que cessent ces règlements de comptes afin de revenir à la qualité des soins et du service rendu.

Texte de la réponse

La ministre informe l'honorable parlementaire que le centre hospitalier de Dieppe a retenu depuis de nombreux mois l'attention constante de ses services. Des discussions et des concertations menées depuis de longs mois ont permis une amélioration du climat au sein de l'établissement. Un renouvellement de l'équipe médicale avec, en particulier, l'arrivée de praticiens conscients de la situation et soucieux d'y remédier, un dialogue rétabli entre le corps médical et l'équipe de direction laissent augurer une amélioration de la qualité des soins et du service rendu à la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7614

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4585

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5560